

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique "FROMENTAUX"

**De :** Danielle Vivier <mamadan.vivier@gmail.com>

**Date :** 20/07/2022 20:15

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Laurent Verger

Monsieur,

Permettez moi d'attirer votre attention à la réponse du promoteur concernant les éventuelles nuisances sanitaires: le promoteur cite l'académie de médecine qui invoque un effet "nocebo" en se basant sur une étude Néo Zélandaise(Crichton) qui prouverait que les infrasons sont inaudibles et imperceptibles.

Le résultat de cette évaluation: (qui n'est pas soutenu par un large consensus de médecins ou d'experts acousticiens) les riverains présentant des symptômes du syndrome éolien doivent obtenir gain de cause au tribunal et généralement leurs plaintes ne sont pas prises au sérieux. Les nuisances sanitaires, principalement perturbation du sommeil d'ailleurs reconnu par l'académie, prouvent que c'est à l'intérieur de l'habitat que l'émission acoustique éolienne perturbe. Et cela à des distances bien supérieures que 500m.

En pièce jointe des critiques d'experts sur l'étude Crichton qui ne peut donc en aucun cas être acceptée comme preuve de l'innocuité des infrasons.

Une raison de plus de demander au préfet une distance de précaution.

Avec tous mes respects

Danielle Vivier

— Pièces jointes : —

---

Fromentaux enquête publique annexe nocebo.docx

30 octets

Fromentaux enquête publique annexe « nocebo »

Impacts néfastes sur la santé des éoliennes industrielles : une réponse scientifique à "Tout est dans votre tête" Auteur : Hartman, Raymond

Ne vois aucun mal, n'entends aucun mal, nocebo Auteur : Eric Rosenbloom  
**Les attentes peuvent-elles produire des symptômes d'infrasons associés aux éoliennes ?**

Examen de Crichton et al (Les attentes peuvent-elles produire des symptômes d'infrasons associés aux éoliennes ?) Auteur : Punch, Jerry

Steven Cooper 2017 "A new methodology for investigating ILFN complaints **Les études de référence pour prouver l'effet nocebo n'ont aucune valeur par manque de pertinence des signaux acoustiques utilisés pour les expériences**

<http://waubrafoundation.org.au/resources/review-crichton-et-al-can-expectations-produce-symptoms-from-infrasound/https://www.wind-watch.org/documents/letter-from-sarah-laurie-to-simon-chapman/>

<https://ir.nsf.gov.cn//paperDownload/1000000774932.pdf>

William Hallstein psychiatre" letter to Falmouth zoning board of appeals 2016"

Intensité des infrasons émis par les éoliennes et sa dépendance du sous-sol et d'effets résonants dans les constructions. J-Bernard Jeanneret physicien, Dr.Sc, CH 1009 Pully, Suisse.

jbernard.jeanneret@icloud.com Septembre 2020

**Extrait : NOCEBO Une publication néo-zélandaise basée sur une expérience de laboratoire met en avant des informations négatives données aux habitants voisins de parcs éoliens comme source subjective de leurs malaises.** Cette publication est commentée dans un

**rapport Académie de Médecine(2017)** déjà cité,p.11, extrait :

**« L'effet « nocebo » Il s'agit de l'inverse de l'effet placebo, consistant en l'induction psychologique d'une douleur ou d'une doléance. Cet effet semble bien pouvoir s'appliquer aux infrasons.** Une récente étude néozélandaise(*Crichton*) conduite en double aveugle a comparé les effets d'une **exposition de 10 minutes** soit à une stimulation placebo (c'est-à-dire au silence), soit à des infrasons, sur des sujets recevant préalablement une information soulignant soit les méfaits, soit l'innocuité de ces derniers. Seuls les sujets ayant reçu les informations négatives rapportèrent des symptômes, qu'ils aient été ou non soumis à l'exposition aux infrasons. **Cette expérience souligne le rôle éventuellement négatif de certains médias et autres réseaux sociaux. En d'autres termes, la crainte de la nuisance sonore serait plus pathogène que la nuisance elle-même ».**

Si cet argumentaire semble clair et irréfutable, les publications sur lequel il s'appuie montrent autre chose. La puissance sonore utilisée est de 40dB à 5Hertz, pour un seuil audible de 110 dB à cette fréquence. **Il est difficile de comprendre comment une équipe universitaire peut se montrer aussi peu sérieuse Cette expérience ne vaut donc rien en ce qui concerne l'éolien et les infrasons...**

Il est inutile d'ajouter que cette publication néo-zélandaise a été abondamment utilisée par les milieux éoliens »